

2° Il faut toujours donner la première place au sens littéral, et ne donner qu'une importance secondaire au sens mystique. « Cum primitus proprie res ipsas intelligere ratio nulla prohibet, dit S. Augustin, cur non potius auctoritatem Scripturæ simpliciter sequimur in narratione rerum gestarum, res vere gestas prius intelligentes, tum demum quidquid aliud significant perscrutantes? » (1)

3° « Nihil est sub sensu spirituali alicui loco tribuendum quod non per alium locum in sensu litterali manifeste traditum inveniatur, ut quanquam quæ in uno loco exponuntur, ad tropologiam vel allegoriam spectent, in aliis tamen locis ad litteram dicta ostendantur (2) »

CHAPITRE V.

DU CALENDRIER, DES POIDS ET MESURES DES HÉBREUX.

179. — Division du chapitre.

Il est utile, pour l'intelligence d'un grand nombre de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, de connaître la division du temps chez les Hébreux; les poids et les mesures dont ils faisaient usage. Nous traiterons en deux articles : 1° du calendrier; 2° des poids, des monnaies et des mesures.

(1) *De Gen. ad litt.*, VIII, 7, n. 13, t. XXXIV, col. 378. S. Aug. combat ici, de même que *De Civ. Dei*, XIII, 21, t. XLI, col. 394-395, la doctrine erronée d'Origène, qui n'admettait dans certains endroits de la Bible, comme dans la description du Paradis terrestre, dont parle l'évêque d'Hippone, qu'un sens spirituel, à l'exclusion du sens littéral.

(2) Salmeron, *Comm. in Evangel. hist.*, proleg. XIX, canon v, 1592, t. I, p. 345. Voir aussi sur le sens mystique, Bonfrère, *Præloquia in S. S.*, xx, 3, dans Migne, *Cursus completus Scripturæ sacræ*, t. I, col. 203-208.

ARTICLE I.

Division du temps chez les Hébreux.

Du jour et de la nuit. — De la semaine. — Des mois. — De l'année religieuse et civile.

180. — Du jour et de la nuit.

1° Les Hébreux comptaient le jour d'un coucher de soleil à un autre, Lev., XXXI, 32; et l'Église a conservé cet usage pour la célébration de l'office divin. Quand ils voulaient désigner un jour entier, c'est-à-dire, comme nous nous exprimons aujourd'hui, l'espace de 24 heures, ils disaient un *soir* et un *matin*; cf. Gen., I, 5. Le jour proprement dit se divisait en trois parties : matin, soir et midi, Ps. LIV, 18; ou même six : 1° L'aurore, נֶשֶׁף, *neschef*, ou שַׁחַר, *schakhar*; 2° le lever du soleil ou matin, בֹּקֶר, *bôqer*; 3° la chaleur du jour, חֹם הַיּוֹם, *khôm ha-yôm*, qui commence à se faire sentir vers neuf heures; 4° midi, צְהַרִים, *tsohorâim*, Gen., XLIII, 16; Deut., XXVIII, 29; 5° le vent ou la fraîcheur du jour, רוּחַ הַיּוֹם, *rouakh ha-yôm*, c'est-à-dire le moment où le vent souffle chaque jour en Orient, un peu avant le coucher du soleil, Gen., III, 8; 6° le soir, עֶרֶב, *'éreb*, qui commençait au coucher du soleil et finissait au moment où la terre était ensevelie dans les ténèbres. — On distinguait deux soirs ou vèpres, Ex., XII, 6; XXIX, 39; les sectes juives étaient en désaccord sur la signification de cette locution; elle semble désigner l'intervalle qui s'écoule entre le commencement et la fin du coucher du soleil.

2° Le mot *heure*, שְׁעָה, *schâ'âh*, apparaît pour la première fois dans Daniel, III, 6; IV, 19, 33; V, 5 (1), et semble désigner plutôt un temps court qu'une heure proprement dite; de même, ὥρα, *hora*, dans le Nouveau Testament, Matth., VIII, 13; Luc., XII, 39, etc., ne doit pas se prendre dans un sens

(1) Notre version latine emploie souvent le mot *hora* dans les livres antérieurs à Daniel, Ex., IX, 18; Deut., XXVIII, 57, etc., mais il correspond, dans le texte original, au mot *temps* ou à une autre expression analogue.

rigoureux. — Les Juifs du temps de Notre-Seigneur, divisaient le jour naturel en douze heures, Joa., xi, 9, formant quatre parties, de trois heures chacune; on appelait ces parties : première, troisième, sixième et neuvième heure; elles commençaient : la première, au lever du soleil, la troisième vers neuf heures du matin, la sixième à midi et la neuvième vers trois heures du soir. Ces dénominations servent encore aujourd'hui à désigner les quatre petites heures du Bréviaire, parce qu'elles correspondent à ces quatre divisions du temps. Les douze heures qui composaient le jour n'étaient pas, comme actuellement, de soixante minutes, mais de durée inégale, selon la diversité des saisons, plus longues en été, plus courtes en hiver, parce que, été comme hiver, la première commençait toujours au lever et la douzième finissait au coucher du soleil.

3° Avant la captivité, les Juifs partageaient la nuit en trois veilles, Ps. lxxii, 7; lxxxix, 4 : la première du coucher du soleil à minuit, Lam., ii, 19; la seconde ou veille de minuit, durait jusqu'au chant du coq, Jud., vii, 19; la troisième ou veille du matin, finissait au lever du soleil, Ex., xiv, 24; I Reg., xi, 11. Du temps de Notre-Seigneur, on comptait quatre veilles, de trois heures environ chacune. La première, commençant au coucher du soleil, durait jusqu'à neuf heures du soir, Marc, xi, 11; Joa., xx, 19; la seconde, appelée minuit, Matth., xxv, 6; Marc, xiii, 35, se prolongeait jusqu'au milieu de la nuit; la troisième portait le nom de chant du coq, Marc, xiii, 35; III Mac., v, 23, parce qu'elle se terminait à trois heures du matin; la quatrième finissait à la pointe du jour, Joa., xviii, 28; Josèphe, *Ant. Jud.*, V, vi, 5; XVIII, ix, 6.

181. — De la semaine.

Les Hébreux distinguaient comme nous, et comme plusieurs autres peuples de l'antiquité, chaque période de sept jours ou semaine, Gen., xxix, 27-28. Le septième jour, correspondant à notre samedi, était consacré au Seigneur, en l'honneur du repos divin après la création, d'où le nom de sabbat

ou repos, qui lui était donné. La semaine entière s'appelait aussi sabbat, Luc, xviii, 12. Les jours n'avaient pas de noms particuliers; on les désignait par premier, second, etc. du sabbat ou dimanche, lundi, etc. *Una sabbati* ou *sabbatorum*, Marc, xvi, 19; Luc, xxiv, 1; Joa., xx, 1, est la même chose que *prima [dies] sabbati*, ou premier jour de la semaine, parce qu'en hébreu, il n'y avait qu'un mot pour exprimer *un* et *premier*. Les Juifs hellénistes appelaient le vendredi *παρασκευή*, *parasceve*, c'est-à-dire préparation; on se préparait, en effet, le vendredi, à la célébration du sabbat. Les autres Juifs le nommaient simplement *veille du sabbat*; il commençait à la neuvième heure, c'est-à-dire vers trois heures après midi. — La semaine jouait un très grand rôle dans la société mosaïque; on distinguait, outre la semaine proprement dite, les semaines des semaines, ou Fête des semaines (Pentecôte), Deut., xvi, 9-10; les semaines d'années, dont la septième s'appelait année sabbatique, Lev., xxv, et les semaines d'années sabbatiques qui se terminaient par l'année jubilaire, comme nous le verrons dans le ch. viii, art. ii, de la II^e partie, I^{re} section.

182. — Des mois.

Le lever et le coucher du soleil avaient servi à déterminer l'espace de temps appelé jour; la révolution de la lune fut l'origine de la distinction des mois, Ps. cxiii, 19; Eccli., xliii, 6-8. Les mois étaient par conséquent lunaires; comme le cours de cet astre dure vingt-neuf jours et demi, les mois étaient alternativement de 29 et de 30 jours; les premiers sont appelés dans le Talmud défectifs, et les seconds pleins. Primitivement on les désignait simplement par leur numéro d'ordre, premier, second mois, etc. (1). Dans le Pentateuque, un mois seul porte un nom particulier, c'est celui d'*abib* ou des *épis nouveaux* qui commençait l'année religieuse; on l'appela dans la suite *nisan* (2). Il n'est pas indiqué numé-

(1) Gen., vii, 11; viii, 4-5; Lev., xxiii, 34; III Reg., xxvii, 3.

(2) Ex., xiii, 4; xxiii, 15; Deut., xvi, 1, dans le texte hébreu. La Vulgate traduit *mensis novorum* ou *novarum frugum*.

riquement, parce qu'il correspondait à une saison déterminée, et non à l'ordre des mois qui pouvait varier d'année en année, relativement aux saisons, comme nous le verrons bientôt.

Pendant la captivité de Babylone, les Juifs adoptèrent les noms chaldéens des mois (1). En voici l'énumération et la comparaison avec les nôtres. Cette comparaison ne peut être faite qu'approximativement, parce que le commencement du mois, étant le premier jour de la nouvelle lune, variait, selon les années, dans le calendrier juif.

1. *Nisan*, ancien *Abib*, II Esd., II, 1, de 30 jours, entre mars et avril.
2. *Ziv*, III Reg., VI, 1, 17, ou *Iyar*, le mois des fleurs, de 29 jours, entre avril et mai.
3. *Sivan*, Baruch, I, 8; *Siban*, Esth., VIII, 9, de 30 jours, entre mai et juin.
4. *Thammuz*, de 29 jours, entre juin et juillet.
5. *Ab*, de 30 jours, entre juillet et août.
6. *Élul*, II Esd., VI, 15; I Mac., XIV, 27, de 29 jours, entre août et septembre.
7. *Tisri* ou *Éthanim*, III Reg., VIII, 2, de 30 jours, entre septembre et octobre.
8. *Bul*, III Reg., VI, 38, le mois des pluies, appelé aussi *Marcheschvan*, de 29 jours, entre octobre et novembre.
9. *Casleu*, Zach., VII, etc., de 30 jours, entre novembre et décembre.
10. *Thebet*, Esth., II, 16, de 29 jours, entre décembre et janvier.
11. *Sabath*, Zach., I, 7; I Mac., XVI, 34; de 30 jours, entre janvier et février.
12. *Adar*, Esth., III, 7, etc., de 29 jours, entre février et mars.

(1) Avant la captivité, on ne trouve, outre *Abib*, que les noms de *Ziv*, d'*Éthanim* et de *Bul*. — Après la captivité, on employa quelquefois, concurremment avec les noms propres nouveaux, les anciennes dénominations par les numéros d'ordre, Dan., X, 4; I Esd., III, 4; Agg., I, 1; II, 1, 11 (hébreu, 10); Zach., I, 1; VIII, 19. — Dans II Mac., XI, 21, 30, 33, 38, on trouve deux noms macédoniens de mois, *dioscorinthios* ou *dioscoros*, probablement le macédonien *dystros*, et *xanthicos*, mois correspondant à *Nisan*. Le *dystros* précédait immédiatement le *xanthicos*, dans le calendrier macédonien.

Le nombre des mois était ordinairement de douze, III Reg., IV, 7; I Par., XXVII, 1-15, mais tous les trois ans environ, pour faire concorder l'année lunaire, qui est plus courte de onze jours, avec l'année solaire, les Hébreux ajoutaient aux douze mois que nous venons d'énumérer un treizième mois, qui n'est pourtant jamais mentionné dans la Bible. Les Juifs l'appellent *Ve-adar* ou Adar additionnel; il se place entre Adar et Nisan, et a vingt-neuf jours.

183. — De l'année religieuse et civile.

Les Hébreux distinguaient l'année religieuse et l'année civile. L'année religieuse commençait au mois de Nisan, n° 182. « Moïse, dit Josèphe, *Ant. jud.*, I, III, 3, régla que le mois de Nisan serait le premier pour les fêtes des Israélites, parce que c'est en ce mois qu'il les avait délivrés de la servitude d'Égypte, de sorte que ce mois commença l'année, pour les solennités qu'ils devaient observer en l'honneur de Dieu; mais il conserva l'ordre ancien des mois par rapport aux ventes, aux achats et aux affaires ordinaires. » L'année civile commençait au mois de Tisri, entre septembre et octobre, parce que, d'après une tradition juive, suivie par quelques Pères, le monde avait été créé en automne. Elle eut cet avantage, après la captivité, qu'elle concorda avec l'ère des Séleucides qui commençait en octobre. Dans l'Ancien Testament, il n'est fait expressément mention que de l'année religieuse; le premier mois est celui de Nisan et ainsi de suite (1).

ARTICLE II.

Poids, monnaies et mesures des Hébreux.

Poids. — Monnaies des Hébreux. — Monnaies mentionnées dans le Nouveau Testament. — Mesures de longueur. — Mesures de capacité.

* 184. — Poids.

I. 1° L'unité de poids des Hébreux était le sicle, *sielus*, שקל, *schéqel*, « poids. » Le poids le plus élevé était le talent,

(1) Ex., XII, 2; Num., XI, 1; Lev., XXIII, 34; XXV, 9; Num., IX, 11; IV Reg., XXV, 8; Jer., XXXIX, 2; Esth., III, 7; I Mac., IV, 52; X, 21.

Ex., xxxviii, 24, 26, qui valait 3,000 sicles; 2° le sicle lui-même se subdivisait en *béqah* ou demi-sicle, de *baqâ'*, *diviser*, *partager*, et 3° le *békah* en *gêrah*, *grain*, Vulgate, *obole*; il fallait dix *gêrah* pour faire un *béqah* et deux *béqah* pour faire un sicle (1). 4° Après l'Exode, l'Écriture mentionne aussi la *mine*, *mina*, *mna*, *mâneh* (2). Sa valeur était probablement de 50 sicles, de sorte qu'il en fallait 60 pour faire un talent (3). 5° Le talent, *talentum*, s'appelait en hébreu *kikkâr*, c'est-à-dire, *rond*, objet *rond*, parce qu'il avait sans doute une forme ronde. — Les poids étaient primitivement des pierres, *'abânîm* (4). Pour en assurer la régularité et prévenir les contestations ou y mettre fin, Moïse fit déposer dans le tabernacle des étalons qu'on appelait *poids du sanctuaire* (5). Ces étalons furent déposés plus tard dans le temple de Jérusalem et confiés à la garde des prêtres, I Par., xxiii, 29. Dans les transactions ordinaires, le vendeur et l'acheteur se servaient de balances qu'ils portaient toujours à la ceinture avec des pierres d'un poids déterminé (6).

Le rapport des poids hébreux avec notre système décimal a été établi par les sicles d'argent des Machabées, qui étaient probablement les mêmes que ceux de Moïse.

1 Gêrah =	0 gr. 708
10		1 Béqah =	7 100
20		2		1 Sicle =	14 200
1,000		100		50		1 Mine =	.	.	.	708 850
60,000		6,000		3,000		60		1 Talent =	.	42 k. 533 gr. 100

II. Le Nouveau Testament mentionne une espèce de poids

(1) Cf. Ex., xxx, 13; xxxviii, 26; Lev., xxvii, 25; Num., xviii, 16; Ez., xxxviii, 24-26. — Outre le *béqah* ou demi-sicle, on trouve aussi mentionnés le tiers de sicle, II Esd., x, 32, et le quart de sicle, appelé plus tard par les Juifs *zouz*, I Reg., ix, 8.

(2) III Reg., x, 17; Ez., xlv, 12.

(3) La mine, d'après Ezéchiël, xlv, 12, vaudrait 70 sicles, mais la leçon que nous lisons dans la traduction grecque du passage de ce prophète, et qui porte 50 au lieu de 70, paraît préférable.

(4) Lev., xix, 36; cf. Gen., xxiv, 22.

(5) Ex., xxx, 13; Lev., xxvii, 25; cf. II Reg., xiv, 26.

(6) Deut., xxv, 13; Prov., xvi, 11; xi, 1; xx, 10, 23; Mich., vi, 11. Cf. Gen., xxiii, 16; xliii, 21; xxiv, 22; Is., xlvi, 6; Jer., xxxix, 9-10, Amos, viii, 5.

inconnu aux anciens Juifs, la *λίτρα* ou *libra*, *livre*, Joa., xii, 3; xix, 39. C'était un poids romain qui se subdivisait en douze onces et est estimé à 326 gr. 327. Il était représenté primitivement par une masse de cuivre qu'on appelait *as* et d'où vint la monnaie de ce nom, n° 186 (1).

* 185. — Monnaies des Hébreux.

1° La monnaie frappée était inconnue aux Hébreux avant l'époque des Machabées (2). La plupart des échanges se faisaient en nature, c'est-à-dire qu'on donnait un objet à la place d'un autre. Les métaux précieux, dont on se servait aussi, n'étaient pas marqués d'une empreinte, mais simplement divisés en lingots ou fragments d'un poids déterminé; s'ils pesaient un talent, un sicle, etc., on les appelait talent, sicle, etc., de sorte que le système monétaire correspondait exactement à celui des poids et que le nom de ces derniers était aussi celui des monnaies, comme on peut le voir par le tableau suivant, dans lequel leur valeur est évaluée d'une manière approximative (3).

(1) Sur les poids et mesures des Hébreux, on peut voir A. Böckh, *Metrologische Untersuchungen über Gewichte, Münzfüsse und Masse des Alterthums*, Berlin, 1833; J. Brandis, *Das Münz-, Maas- und Gewichtswesen im Vorder-Asien*, Berlin, 1866; Paucton, *Métrologie ou Traité des mesures, poids et monnaies des anciens peuples et des modernes*, in-4°, Paris, 1780. Cf. S. Épiphane, *Liber de mensuris et ponderibus*, xxi sq., t. XLIII, col. 271-294. Une édition récente de ce dernier ouvrage a été publiée par Paul de Lagarde, *Veteris Testamenti ab Origene recensiti fragmenta apud Syros servata quinque. Præmittitur Epiphaniï de mensuris et ponderibus liber nunc primum integer et ipse syriacus*, Gœttingue, 1880.

(2) Sur les monnaies juives, on peut voir F. de Saulcy, *Recherches sur la numismatique judaïque*, in-4°, Paris, 1854; Id., *Numismatique des Machabées, Recherches sur l'origine du droit monétaire de ces princes*, dans la *Revue archéologique*, 1872, t. XXIII, p. 1-19; id., *Numismatique de la Terre Sainte, description des monnaies autonomes et impériales de la Palestine et de l'Arabie Pétrée*, ornée de 25 planches, in-4°, Paris, 1874; Madden, *History of jewish coinage*, Londres, 1864; Arth. Hager, *Die Münzen der Bibel*, in-8°, Stuttgart, 1868; Charles Lenormant, *Mémoire sur les monnaies de Simon Machabée*, dans la *Revue numismatique*, 1845, t. x, p. 173-195.

(3) Une pièce d'argent de 1 franc pèse 5 grammes; une pièce d'or de

	OR.	ARGENT.
Talent =	131,850 fr. »	8,500 »
Mine =	2,200 »	141 »
Sicle =	43, 50	2, 83
Béqah =	21, 75	1, 42
Gérah (obole)	2, 17	0, 14

Le sicle est déjà mentionné dans le Pentateuque, Gen., xx, 16; de même que le béqah ou demi-sicle, Ex., xxx, 13, le gérah ou vingtième de sicle, Ex., xxx, 13, et le talent, Ex., xxxvii, 24. — La Genèse, xxxiii, 19; Josué, xxiv, 32, et Job, xlii, 11, mentionnent une monnaie particulière appelée קְשִׁיטָה, *qesitâh*, que la Vulgate a traduit par agneau ou brebis; on ignore quel en était le poids et par conséquent la valeur (1).

2° Après la captivité et avant l'établissement de la dynastie hasmonéenne, les Juifs comptaient par dariques, célèbres monnaies perses, en or pur, portant d'un côté l'effigie du roi tenant une javeline dans sa main droite et un arc dans la gauche; sur le revers est gravé un carré irrégulier. Le nom hébreu de ces pièces est *darkmôn* et *'adarkmon*, et il est traduit dans la Vulgate par *solidus*, *drachma*, I Esd., ii, 69; viii, 27; II Esd., vii, 70, 71, 72; I Par., xxix, 7 (2). L'évaluation de la darique est incertaine. Paucton, dans sa *Métrologie*, p. 352, l'estime 25 fr.

5 fr., 1,6129; de 10 fr., 3,2268; de 20 fr., 6,4516; une pièce de cuivre de 0,05 cent. pèse 5 grammes.

(1) On a souvent supposé, à cause de la traduction de la Vulgate, que le *qesitâh* portait l'empreinte d'un agneau, mais comme la monnaie frappée était complètement inconnue à l'époque de Jacob, cette supposition est inadmissible. Gesenius, dans le *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 1241, conjecture que cette monnaie équivalait à quatre sicles environ: « Kesitam autem siclo graviorem fuisse, dit-il, et quatuor fere siclis æstimandam esse ex duobus locis, Gen., xxxiii, 19; xxiii, 16, inter se collatis, colligas. »

(2) Dans ce dernier passage, le mot darique est employé par anticipation, puisqu'il s'agit du temps de David; mais Esdras, qui est probablement l'auteur des Paralipomènes, se sert du mot qui avait cours à son époque, comme nous exprimons quelquefois aujourd'hui en francs la valeur des monnaies anciennes; comme l'a fait la Vulgate elle-même pour les dariques qu'elle a rendus par « drachmes », II Esd., vii, 70, 71, 72.

3° L'an 140 av. J.-C., Simon Machabée reçut d'Antiochus VII Sidétès, roi de Syrie, le droit formel de battre monnaie, I Mac., xv, 6. On a supposé cependant que lui-même et ses frères Judas et Jonathan avaient frappé antérieurement quelques pièces. Quoi qu'il en soit, nous possédons de Simon Machabée et de plusieurs des princes qui gouvernèrent après lui la Judée, des sicles et des demi-sicles d'argent et de cuivre. Le poids moyen du sicle est 14 gr. 2; celui du demi-sicle 7 gr. 1. Ils portent, d'ordinaire, d'un côté, une inscription en caractères hébreux primitifs, *sicle d'Israël* ou *demi-sicle*, avec l'indication de la date, et sur le revers: *Jérusalem la sainte*, ou: *De l'affranchissement de Sion*. En observation de la loi, aucune de ces monnaies ne porte d'effigie humaine, mais sur les deux faces sont représentés tantôt un vase, tantôt un palmier, des épis, une grappe de raisin, etc. Les dernières monnaies juives sont celles du roi Agrippa et de Barchochébas. Leur valeur était la même que celle que nous avons indiquée plus haut, au 1°.

* 186. — Monnaies mentionnées dans le Nouveau Testament.

Du temps de Notre-Seigneur, on se servait surtout, en Palestine, des monnaies grecques et romaines. Le Nouveau Testament mentionne une espèce de monnaie juive, cinq espèces de monnaies grecques et quatre espèces de monnaies romaines.

I. Monnaie juive. — *Argenteus*, ἀργύριον, ou monnaie d'argent, Matth., xxvi, 15; xxvii, 3 sq.; désigne le sicle.

II. Monnaies grecques. Elles sont toutes d'argent. — 1° La *drachme*, Luc, xv, 8, 9, monnaie d'argent, équivalait au denier romain; elle était la 6,000^e partie du talent attique, la 100^e partie de la mine et se divisait en 6 oboles. Au siècle de Périclès, elle pesait, d'après Letronne, 4 gr. 363 et valait environ 0,92 cent.; après Alexandre, elle descendit jusqu'à 4 gr. 103 ou 0,87 cent. — 2° Le *didrachme*, Matth., xvii, 23, valait deux drachmes ou un demi-sicle ou un demi-statère. — 3° Le *statère*, Matth., xvii, 26, appelé aussi tétradrachme, parce qu'il valait quatre drachmes attiques, était équivalent

au sicle (1). Il portait d'un côté la tête de Minerve, et de l'autre, la chouette, attribut de cette déesse. — 4° La *mine*, *mina*, Luc, XIX, 13 sq., valait, chez les Grecs, cent drachmes (2). — 5° Le *talent*, *talentum*, *τάλαντον*, Matth., XVIII, 24; XXV, 15 sq.; cf. Apoc., XVI, 21, était d'or ou d'argent. Son poids et sa valeur ont beaucoup varié selon les temps et les lieux. Le talent d'or valait dix talents d'argent. Le talent attique d'argent était de 60 mines ou 6,000 drachmes, c'est-à-dire 26 kgr. 107 ou 5,560 fr. environ; celui de Corinthe ou d'Égine était de 100 mines.

III. Monnaies romaines. — 1° Le *denier*, *denarius*, pièce d'argent ainsi appelée parce qu'elle avait primitivement la valeur de dix as; plus tard elle en valut seize. Elle est souvent mentionnée par les Évangélistes, Matth., XVIII, 28; XX, 2, 9, 10, 13; XXII, 19; Marc, VI, 37; XII, 15; XIV, 5; Luc, VII, 41; X, 35; XX, 24; Joa., VI, 7; XII, 5; Apoc., VI, 6. Son poids était le même que celui de la drachme ou quart de sicle. Du temps de Notre-Seigneur, le denier équivalait à 0,78 centimes environ. Cette monnaie représentait d'abord, d'un côté, la déesse Rome ou la victoire, et de l'autre, un char attelé de quatre chevaux; sous l'empire, on la frappa à l'effigie de César, Matth., XXII, 19-21. Elle constituait la solde quotidienne du soldat romain, au rapport de Tacite, comme la drachme celle du soldat athénien, au rapport de Thucydide. C'était également la paie qu'on donnait pour leur journée aux ouvriers qui travaillaient à la vigne, d'après la

(1) La Vulgate a plusieurs fois rendu par *statère* le mot *sicle* dans l'Ancien Testament, I Reg., IX, 8; IV Reg., VII, 1, etc. — Si le *statère* de S. Matthieu correspond exactement au sicle hébreu, il devait valoir seulement 2 fr. 83 environ, mais s'il était le *statère* ordinaire des Grecs, qui pesait à peu près 15 gr. 312, il valait en moyenne 3 fr. 83. — Les Grecs avaient aussi un *statère* d'or qu'on évalue à 19 fr. 17. — L'obole, qui était la 6° partie du drachme, ne se trouve pas nommée dans le Nouveau Testament. La Vulgate se sert de ce mot dans l'Ancien pour traduire le nom hébreu de monnaie *gerah*, n° 185, 1°; Ex., XXX, 13; Lev., XXVII, 25; Num., III, 47; XVIII, 16; Ez., XLV, 12.

(2) La *mine* grecque est aussi mentionnée dans I Mac., XIV, 24, et XV, 18, comme nom de poids; elle équivaut donc, dans ce livre, à 100 sicles et non à 50; n° 184, 1°.

parabole évangélique, Matth., XX, 2 sq. C'était aussi enfin la taxe que chaque Juif était tenu de payer aux Romains comme capitation, et que S. Matthieu appelle *numisma census*, Matth., XXII, 19; cf. Marc, XII, 15; Luc, XX, 24. — 2° L'*assarius*, *ἀσάριον*, diminutif d'*as*, Matth., X, 29; Luc, XII, 6, était une monnaie de cuivre, présentant, de face, la figure de Janus, puis, plus tard, celle de César, et, sur le revers, une poupe de navire. Il valait de 6 à 7 centimes. La Vulgate rend *ἀσάριον*, par *as*, Matth., X, 29 et deux *assarii*, par *dipondium*, Luc, XII, 6. — 3° Le *quadrans*, Matth., V, 26; Marc, XII, 42, était un quart d'*as*, en cuivre, et valait un peu moins de deux centimes. — 4° Le *minutum*, *λεπτόν*, Luc, XII, 59; XXI, 2; Marc, XII, 42, monnaie de cuivre, était la moitié du *quadrans*, comme l'explique S. Marc, XII, 42; le huitième de l'*as*, un peu moins de 1 centime.

* 187. — Mesures de longueur.

I. *Mesures de longueur dans l'Ancien Testament.* — Les Hébreux, comme tous les autres peuples de l'antiquité, se servirent d'abord, pour mesurer les longueurs, de diverses parties du corps humain. 1° On peut considérer comme unité de mesure la *coudée*, *אמה*, *'ammâh*, équivalant à la longueur de l'avant-bras ou à la distance du coude à l'extrémité du medius ou troisième doigt. L'évaluation n'en est pas certaine; on peut l'estimer approximativement à 0 m. 525. — 2° La coudée se divisait en deux emfans ou grands palmes, *זרת*, *zéreth* (LXX, *σπιθαμή*, *spithama*), mot qui signifie paume de la main et marque la distance comprise entre le pouce et le petit doigt étendus, Ex., XXVIII, 16; XXXIX, 9; I Sam. (Reg.), XVII, 4; Ez., XLIII, 13 (1). — 3° Le zéreth se subdivi-

(1) La Vulgate a toujours traduit *zéreth* par *palmas*, ne distinguant pas explicitement cette mesure du *téfakh*, ou petit palme, mais elle a entendu par là le *spithama*, ou grand palme qui avait douze doigts, Vitruv., III, 1. Pour éviter la confusion, elle a rendu le petit palme, *téfakh*, par *quatre doigts*, Ex., XXV, 25; XXXVII, 12, et par *tres unciae*, qui équivalent à quatre doigts, III Reg., VII, 26; cependant dans les autres passages, elle a employé le mot *palmas*, et là il faut attribuer à ce mot la valeur du petit palme.

visait en trois טפח, *téfakh* ou *tofakh*, *palmus*, petit palme, mesure de la largeur de la main ou de quatre doigts, comme le rend quelquefois la Vulgate, Ex., xxv, 25; xxxvii, 12; III Reg., vii, 26; II Par., iv, 5; cf. Jer., lii, 21; Ez., xl, 5, 43; xliii, 13. Le *téfakh* est employé métaphoriquement pour désigner quelque chose de très court :

Tu m'as donné des jours de [quelques] palmes, Ps. xxxviii (H. xxxix), 6. Mensurabiles posuisti dies meos (traduct. de la Vulgate).

4° le *doigt* ou *pouce*, אצבע, 'etsba', était le quart du *téfakh* ou palme et équivalait à l'épaisseur du doigt. Dans le texte hébreu, ce mot ne désigne une mesure qu'en un seul passage, Jer., lii, 21; et encore y est-il question de quatre doigts, c'est-à-dire d'un *téfakh*. — 5° dans le livre des Juges, iii, 16; pour déterminer la longueur de l'épée à double tranchant d'Aod, il est question d'une mesure appelée גומד, *gómed*, laquelle n'est mentionnée nulle autre part, dans les Livres Saints. La Vulgate la traduit par *palma manus*; les versions orientales, par *aune*. La dimension en est incertaine. Plusieurs savants croient qu'elle est la même que celle de la coudée. — 6° Ézéchiel parle dans ses prophéties, pour mesurer les bâtiments, d'une mesure particulière de plus grande dimension que les précédentes, קנה, *ganéh*, *calamus mensuræ*, la *canne*, Ez., xl, 5-8; xli, 8 sq.; xlii, 16-19 (Apoc., xxi, 15). On croit généralement qu'elle était de six coudées ou 3 mètres 15. — 7° le mot צמד, *tsémad*, rendu par la Vulgate *jugerum*, est employé deux fois, I Reg., xiv, 14; et Is., v, 10, comme mesure agraire; il désigne l'étendue d'un champ qui peut être labourée en un jour par une paire de bœufs.

1 Doigt =					0m0218
4	1 Téfakh ou petit palme	=			0m0875
12			3	1 Zéreth ou grand palme	=
24	6	2	1 Coudée =		
144	36	12	6	1 Canne =	3m150

II. Mesures de longueur dans le Nouveau Testament. — Les mesures particulières que nous trouvons employées

dans les Évangiles sont : une mesure spéciale aux Hébreux, le *chemin du sabbat* et deux mesures grecque et romaine, le *stade* et le *mille*. — 1° On appelait le *chemin du sabbat*, Act., i, 12, la distance qu'il était légalement permis de parcourir sans violer la loi du repos prescrit ce jour là par la loi mosaïque. Elle était de deux mille pas d'après les rabbins, environ 1392 mètres. — 2° Le *stade*, Luc, xxiv, 13; Joa., vi, 19; Apoc., xxi, 16 (II Mac., xi, 5; xii, 10, 29); valait 600 pieds grecs ou 625 pieds romains, égaux à 125 pas romains, Pline, *H. N.*, ii, 23, 85; en mètres, 185. Huit stades faisaient un mille. — 3° Le *mille*, Matth., v, 41, était une mesure itinéraire d'origine romaine, ainsi nommée parce qu'elle correspondait à une distance de mille pas. Elle équivalait à un peu plus de 1,480 mètres.

* 186. — Mesures de capacité.

Les mesures de capacité étaient les mêmes pour les solides et pour les liquides, avec cette seule différence que l'unité de mesure des premiers s'appelait *éphah* et celle des seconds *bath*, mais leur contenu était le même. — 1° Le mot *éphah* est d'origine égyptienne et signifie mesure. La Vulgate le rend tantôt par *ephi*, Ex., xvi, 36; Lev., v, 14; Éz., xlv, 10, 11, etc.; tantôt par *modius*, Deut., xxv, 14; Is., v, 10, etc.; tantôt par *amphora*, dans le ch. v de Zacharie, 6, 7, 8, 9; tantôt par *mensura*, Prov., xx, 10; Amos, viii, 5; Mich., vi, 10; dans ces derniers passages, S. Jérôme a rendu très exactement le sens du mot hébreu, parce qu'il est employé en effet dans le sens général de mesure. Les rabbins, qui ont pris comme terme de comparaison les œufs de poule dans les évaluations de leurs mesures de capacité, disent que l'éphah en contenait 432. Dans notre système, sa contenance est de 38 litres 88. — 2° Le mot *bath* signifie probablement aussi mesure : c'est celle qui, identique pour la quantité à l'éphah, comme nous l'avons déjà remarqué, était destinée à mesurer les liquides, *ephi et batus æqualia, et unius mensuræ erunt*, dit Ézéchiel, xlv, 11;... *mensura olei batus*. Cf. III Reg., vii, 26, 38; I Esd., vii, 22, etc. Le *bath* n'est pas nommé avant

l'époque des rois. La Vulgate le rend par *batus*, III Reg., VII, 26, 38; I Esd., VII, 22; Éz., XLV, 10, 11, 14; par *laguncula*, Is., V, 10; par *cadus*, dans l'Évangile de S. Luc, XVI, 6 (βάτους); par *metreta*, II Par., II, 10; IV, 5; ce dernier mot est celui qui désigne l'amphore attique, c'est-à-dire la mesure grecque qui correspond exactement à la capacité du bath, et qui est mentionnée en S. Jean, II, 6. L'amphore de Daniel, XIV, 2, est la même chose que le *metreta* ou le bath (1). — 3° La mesure de dix éphas s'appelait *chomer*, חומר; elle reçut aussi plus tard le nom de *cor*. *Chomer* ou *khômer* veut dire *monceau*, Ex., VIII, 14; *cor* signifie *vase rond*. La Vulgate rend toujours le second mot par *corus*, III Reg., IV, 22; V, 11; II Par., II, 10; XXVII, 5; Éz., XLV, 14; elle se sert aussi de *corus* pour traduire *chomer* dans Num., XI, 32; Éz., XLV, 11, 13, 14 et Osée, III, 2; dans deux autres passages, Lev., XXVII, 16 et Is., V, 10, elle donne l'équivalent en mesures romaines, *triginta modii*. — 4° Le *demi-chomer*, valant cinq éphas, avait un nom particulier, *léthek*, Vulgate, *corus dimidius*. Il n'est nommé qu'une seule fois dans la Bible, Osée, III, 2. — 5° L'éphah se subdivisait en plusieurs mesures de moindre dimension. Et d'abord en סאה, *se'ah*, dont la contenance était d'un tiers d'éphah, Gen., XVIII, 6; I Sam. (Reg.), XXV, 18; III Reg., XVIII, 32; IV Reg., VII, 1, 16, 18; Is., XXVII, 8; le *se'ah* est mentionné deux fois dans les Évangiles, Matth., XIII, 33; Luc, XIII, 21, sous la forme σάτον; notre texte latin traduit *satum* dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, excepté III Reg., 32, (*aratiuncula*); IV Reg., VII, 1, 16, 18 (*modius*) et Is., XXVII, 8 (*mensura*). — 6° Le *hin*, d'origine égyptienne (2), était la moitié du *se'ah*, le 6° de l'éphah ou du bath. — 7° Le *gomor*, עמר, 'ômer, Vulgate *gomor*, était la dixième partie de l'éphah, Ex., XVI, 36, n° 257; d'où le

(1) L'*amphora* de la Vulgate, I Reg., I, 24, est employé pour rendre une outre de vin, qu'on lit dans le texte hébreu; Luc, XXII, 10, *amphora* correspond à κεράμιον, vase d'argile, *vas fictile*, *urceus*, ou bien *lagena*, comme traduit notre version latine dans S. Marc, XIV, 13.

(2) Le mot *hin* est conservé dans la Vulgate, excepté Lev., XIX, 30, où il est rendu par *sextarius*, comme étant la 6° partie de l'éphah.

nom d'*issârôn* ou dixième, Vulgate, *decima pars*, *decima*, qui désigne souvent cette mesure dans le Pentateuque, Ex., XXIX, 40; Lev., XIV, 10, 21, etc. Il contenait la ration quotidienne de manne de chaque Israélite dans le désert; Ex., XVI, 16. Les rabbins disent qu'il tenait 45 œufs et demi. — 8° Le *cab*, קב, *cabus*, petit vase, coupe, tiers du hin, 6° partie du *se'ah*, 18° de l'éphah; mentionné seulement IV Reg., VI, 25. — 9° Enfin le *log*, 72° partie de l'éphah, 12° du hin. Il en est question seulement dans le Lévitique, XIV, 40 sq., au sujet de la loi concernant la purification des lépreux. S. Jérôme le traduit par *sextarius*. — 10° Dans le ch. XIV, 2, de Daniel, que nous n'avons plus qu'en grec, il est question d'une mesure persane appelée *artabe*; elle équivalait à peu près au médimne attique, c'est-à-dire à 51 litres 79. — 11° L'Apocalypse, VI, 6, emploie une mesure grecque, la seule mesure étrangère que nous rencontrons dans le Nouveau Testament, le *chœnix*, χοῖνιξ. On la regardait comme équivalente à la quantité de nourriture quotidienne d'un homme sobre, d'où le nom d'ἡμεροτροφις, qui lui est donné par Athénée, III, p. 30. Caton nous apprend, *De re rustica*, XXXVI, que c'est là la ration qu'il donnait aux esclaves employés à cultiver ses terres. On évalue le *chœnix* à 1 litre 079. La Vulgate le traduit par *bilibris*.

En comparant entre elles les diverses mesures de capacité des Hébreux, on remarque qu'elles peuvent se diviser en deux systèmes, l'un décimal, l'autre duodécimal. 1° Système décimal :

Chomer . . .	1		
Bath ou éphah . . .	10	1	
Gomor . . .	100	10	1

2° Système duodécimal :

Ephah ou bath . . .	1				
Se'ah . . .	3	1			
Hin . . .	6	2	1		
Cab . . .	18	6	3	1	
Log . . .	72	24	12	4	1

3° Voici maintenant le tableau combiné de toutes les mesures et de leur valeur :

1 Log =					0 lit. 29
4	1 Cab =				1 16
7 1/3	1 4/3	{ 1 Gomor ou 'issaron	=	3 88	
12	3	1 2/3	1 Hin =	6 49	
24	6	3 1/3	2 { 1 Se'ah ou satum }	=	12 99
72	18	10	6 { 1 Bath ou ephah ou metreta }	=	38 88
720	180	100	60 { 1 Chomer ou cor }	=	388 80

CHAPITRE VI.

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'INTERPRÉTATION DES LIVRES SAINTS.

189. — Division du chapitre.

L'histoire de l'interprétation de la Sainte Écriture est l'histoire de la manière dont elle a été comprise et expliquée aux différentes époques, ainsi que des moyens dont on s'est servi pour la comprendre et l'expliquer. On peut la diviser en deux parties : 1° l'exégèse ou interprétation chez les Juifs ; et 2° l'exégèse ou interprétation chez les chrétiens.

ARTICLE I.

Exégèse des anciens Juifs.

190. — Coup d'œil général sur l'exégèse des anciens Juifs.

Les anciens Juifs ne se sont naturellement occupés que de l'Ancien Testament. Nous ne possédons d'eux aucun commentaire proprement dit avant le moyen âge, car on ne saurait donner ce nom aux Targums. Mais sans faire de commentaires suivis de la Bible, les Juifs, surtout après la fixation du canon, eurent souvent occasion de déterminer le

sens de divers passages des Livres Saints et de l'expliquer d'après certains principes (1).

Il y eut parmi les Juifs deux écoles d'exégèse très distinctes : l'école judéo-alexandrine et l'école judéo-palestinienne. Nous étudierons successivement l'une et l'autre dans les paragraphes suivants où nous traiterons : 1° de l'école judéo-alexandrine et en particulier de Philon ; 2° de l'école judéo-palestinienne ; 3° nous dirons quelques mots des plus célèbres commentateurs juifs du moyen âge.

§ I. — ÉCOLE JUDÉO-ALEXANDRINE.

191. — Caractère de l'école judéo-alexandrine.

L'école judéo-alexandrine est celle qui a attiré le plus l'attention, parce que ses écrits ont été plus accessibles et qu'elle s'est occupée de préférence du côté dogmatique de l'Écriture, en étudiant d'après les systèmes philosophiques qui régnaient à Alexandrie. Elle tenta une sorte de conciliation entre la philosophie et le judaïsme, en expliquant la Bible dans un sens allégorique. On interprétait déjà dès lors allégoriquement le paganisme, mais l'emploi du sens allégorique était tout à fait dans le goût des Juifs d'Alexandrie, indépendamment de la vogue dont il jouissait alors. Le premier Juif chez qui nous trouvons des traces de cette méthode exégétique est Aristobule. Son principal représentant est Philon.

192. — Exégèse de Philon.

La connaissance du système d'interprétation de Philon est très importante pour l'histoire de l'exégèse biblique, parce qu'il fut adopté, quoique avec des modifications importantes, par l'école chrétienne la plus célèbre de l'antiquité, celle d'Alexandrie (2).

(1) L'histoire complète de l'exégèse juive a été écrite par le Dr David Cassell, *Lehrbuch der jüdischen Geschichte und Litteratur*, in-8°, Leipzig, 1879. On peut voir aussi L. Wogue, *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique* [chez les Juifs] jusqu'à nos jours, in-8°, Paris, 1881.

(2) Voir dans les *Mélanges bibliques*, *La Cosmogonie mosaïque d'après les Pères de l'Église*, p. 20-26.